

Module 1: Description du module

**Formation de base des formateurs professionnels/formatrices professionnelles
(autrefois cours pour maîtres d'apprentissage)**

**40 leçons
de 45 minutes**

Conditions	Formation de base en tant que Coiffeuse / Coiffeur CFC terminée avec succès ¹
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Transposer correctement toutes les questions juridiques et les tâches administratives concernant l'engagement et la formation des apprenantes • Diriger les apprenantes durant leur formation • Mettre sur pied un plan de formation personnel pour la formation initiale des apprenantes • Connaître les directives concernant la sécurité au travail et la protection de la santé
Niveaux	Niveaux 1 – 3 (niveaux de l'Examen professionnel supérieur)
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les aspects juridiques et l'organisation du système suisse de la formation professionnelle • Avoir des connaissances de base sur la psychologie des jeunes et la résolution des conflits et savoir les appliquer dans les situations requises • Reconnaître les besoins de formation et être capable de former les apprenants sur la base du plan de formation

¹ Par mesure de simplification, c'est la forme féminine qui a été choisie pour la dénomination des personnes

Niveaux de l'Examen professionnel supérieur			
Niveau 1 = Connaissances correspond à K1 selon le Prof. Frey	Niveau 2 = Compréhension, Application correspond à K2 – K3 selon le Prof. Frey	Niveau 3 = Mise en relation correspond à K4 – K6 selon le Prof. Frey	
Restituer ce qui a été enseigné (faire appel aux contenus appris par cœur, automatisation).	Exprimer avec ses propres mots. Transposer ce qui a été appris dans une situation nouvelle.	Décomposer, reconstituer et évaluer des situations complexes en relation avec un nouvel objet.	

Module 1: Description du module

**Formation de base des formateurs professionnels/formatrices professionnelles
(autrefois cours pour maîtres d'apprentissage)**

**40 leçons
de 45 minutes**

Certificat de module (évaluation finale) ci-dessous, seule l'expression certificat de module sera utilisée	<ul style="list-style-type: none">• Pas de certificat de module• Attestation de cours pour le module fréquenté (présence aux cours selon les prescriptions cantonales)
Attestation de cours	L'Office cantonal de la formation professionnelle délivre une attestation de cours. Pour cette attestation de cours, il n'y a pas de limitation pour l'admission à l'Examen professionnel.
Admission à l'Examen professionnel	Les certificats de modules des modules 2 et 3, ou les attestations d'équivalence et l'attestation de cours du module 4 sont valables 5 ans (entre la date d'émission et la date d'admission). L'attestation de cours du module 1 a une validité illimitée.

Module 1: Description du module

**Formation de base des formateurs professionnels/formatrices professionnelles
(autrefois cours pour maîtres d'apprentissage)**

**40 leçons
de 45 minutes**

Objectif

Le cours est donné selon le plan de l'enseignement cadre pour les formatrices professionnelles de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) du 1er mai 2006.

Les cours sont donnés soit par les cantons soit par des professionnels qualifiés.